

1- PREAMBULE

Le projet RASED de la circonscription a pour objectif d'assurer l'égalité des chances de réussite en favorisant la fluidité et l'accompagnement des élèves et notamment des élèves à besoins particuliers.

Ainsi une attention particulière est portée :

- à l'accompagnement des élèves en difficulté en variant les modalités d'intervention et en optimisant les formes d'aide apportées
- à l'inclusion des élèves en situation de handicap dans le milieu ordinaire,
- à l'accompagnement des enseignants dans la réflexion sur la prise en charge de la difficulté scolaire.

2- TEXTES DE REFERENCES

Circulaire n° 2014-107 du 18-08-2014 : Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

Circulaire n°2017-026 du 14-02-2017 - BOEN n°7 du 16-02-2017 : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – (Annexe 1 : Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé)

3- MEMBRES DU RASED, CHAMP ET LIEU D'ACTION

Le RASED de la circonscription de Montceau-les-mines est structuré autour de 3 antennes intervenant chacune dans un secteur déterminé. Cette sectorisation peut être revue en fonction des besoins des écoles de la circonscription.

3.1- Psychologues de l'Éducation nationale

ANTENNE	PSYCHOLOGUE	ECOLES
1) ANTENNE Montceau <i>Secteurs Blanzly-Montceau1</i>	Mme Linda VANKENHOVE <u>Adresse :</u> 7 Rue des Écoles, Pl. du Bois du Verne 71300 Montceau-les-Mines Tel : 03 85 58 00 00 Mail : psy-rased.montceau@ac-dijon.fr	MONTCEAU LES MINES élem. Anatole France /Jules Verne MONTCEAU LES MINES mat. François Pompon MONTCEAU LES MINES mat. Erik Satie MONTCEAU LES MINES élem. Jean Jaurès MONTCEAU LES MINES mat Niki de Saint-Phalle MONTCEAU LES MINES élem. Jacques Prévert MONTCEAU LES MINES mat. Rosa Bonheur BLANZY élem. Jean Régnier BLANZY mat. La Charbonnière/J.Régnier BLANZY prim. Lucie Aubrac BLANZY élem. René Picard
2) ANTENNE Gévelard <i>Secteurs Gévelard, Montceau2, Sanvignes-les-mines</i>	Poste non pourvu <u>Adresse :</u> ÉE Jeannette Guyot Place du Champ de foire 71420 Gévelard	GENELARD élem. Jeannette Guyot GENELARD mat. Jean. Laronze CIRY LE NOBLE élem. François Chapuis CIRY LE NOBLE mat. Jean Macé/Rozelay CIRY LE NOBLE mat. Le bourg CIRY LE NOBLE élem. Pasteur/Rozelay OUDRY prim. PALINGÈS prim. Les Pastels SAINT BERAIN SOUS SANVIGNES prim. Les Crayons de Couleur SANVIGNES LES MINES élem. Les Baudras SANVIGNES LES MINES mat. Les Baudras SANVIGNES LES MINES élem. Liberté/Ferry SANVIGNES LES MINES mat. Marcel Sembat

		Perrecy les Forges prim. MONTCEAU LES MINES élem. Louis Aragon MONTCEAU LES MINES mat. Bourdelle-	MONTCEAU LES MINES mat. Jean Michel Folon MONTCEAU LES MINES élem. Voltaire - Rousseau
3) ANTENNE Bourbon-Lancy <i>Secteurs Bourbon-Lancy, Gueugnon</i>	Poste non pourvu Adresse : EM Jacques Prévert 25n Rue Max Boirot 71140 Bourbon-Lancy	BOURBON-LANCY élem Saint Denis BOURBON-LANCY mat Jacques Prévert BOURBON-LANCY élem Pierre et Marie Curie BOURBON-LANCY mat Centre CHALMOUX prim Les Fresnes Mont CHASSY cl unique CLESSY cl unque CRONAT prim. GILLY-sur-LOIRE prim. GRURY prim. LESME cl unique VITRY-sur-LOIRE prim	GUEUGNON mat Les Bruyères GUEUGNON mat Les Gachères/Pasteur GUEUGNON élem Louis Pasteur GUEUGNON élem Rosa Parks ISSY-L'EVEQUE prim. NEUVY-GRANDCHAMP prim Nicolas Rolin RIGNY sur ARROUX prim TOULON SUR ARROUX élem Simone Veil TOULON-sur-ARROUX mat. UXEAU prim VENDENESSE sur ARROUX prim

3.2-Aide à dominante relationnelle

ANTENNE	MAITRE G	ECOLES
1) ANTENNE Montceau <i>Secteurs Blanzey-Montceau1</i>	Mme Aline FOULON Adresse : Ecole Jean Jaurès 37, rue Jean Jaurès 71300 Montceau-les-Mines Tel : 03 85 Mail : maitre-g.mlmrostand@ac-dijon.fr	MONTCEAU LES MINES élem. Jean Jaurès MONTCEAU LES MINES mat Niki de Saint-Phalle MONTCEAU LES MINES élem.Jacques Prévert MONTCEAU LES MINES mat. Rosa Bonheur BLANZY prim. Lucie Aubrac
2) ANTENNE Génelard <i>Secteurs Génelard, Montceau2, Sanvignes-les-mines</i>	Mme Aline FOULON Adresse : Ecole Jean Jaurès 37, rue Jean Jaurès 71300 Montceau-les-Mines Tel : 03 85 Mail : maitre-g.mlmrostand@ac-dijon.fr	MONTCEAU LES MINES élem. Louis Aragon MONTCEAU LES MINES mat. Bourdelle- MONTCEAU LES MINES mat. Jean Michel Folon MONTCEAU LES MINES élem. Voltaire - Rousseau

3.3-Aide à dominante pédagogique

ANTENNE	MAITRE E	ECOLES
1) ANTENNE Montceau <i>Secteurs Blanzy-Montceau1</i>	Mme Martine DUCROUX Adresse : 7 Rue des Écoles, Pl. du Bois du Verne 71300 Montceau-les-Mines Tel : 03 85 58 00 00 Mail : maitre-e.mlmjverne@ac-dijon.fr	MONTCEAU LES MINES élem. Anatole France /Jules Verne MONTCEAU LES MINES mat. François Pompon MONTCEAU LES MINES mat. Erik Satie BLANZY élem. Jean Régnier BLANZY mat. La Charbonnière/J.Régnier BLANZY prim. Lucie Aubrac BLANZY élem. René Picard
	Mme Edith MELEIRO Adresse : EE Jacques Prévert 23, rue de la Résistance 71300 Montceau-les-Mines Tel : 03 85 57 29 51 Mail : maitre-e.mlmprevert@ac-dijon.fr	MONTCEAU LES MINES élem. Jean Jaurès MONTCEAU LES MINES mat Niki de Saint-Phalle MONTCEAU LES MINES élem.Jacques Prévert MONTCEAU LES MINES mat. Rosa Bonheur
2) ANTENNE Gévelard <i>Secteurs Gévelard, Montceau 2, Sanvignes-les-mines</i>	Mme Martine DUCROUX	SAINT BERAIN SOUS SANVIGNES prim. Les Crayons de Couleur
	Mme Maud RONDELET Adresse : ÉE. Jeannette Guyot Place du Champ de foire 71420 Gévelard Tel : 03 85 79 21 62 Mail : maitre-e.genelard@ac-dijon.fr	GENELARD élem Jeannette Guyot. GENELARD mat. Jean. Laronze CIRY LE NOBLE élem. François Chapuis CIRY LE NOBLE mat. Jean Macé/Rozelay CIRY LE NOBLE mat. Le bourg CIRY LE NOBLE élem. Pasteur/Rozelay OUDRY prim. PALINGES prim. Les Pastels PERRECY les Forges prim. SANVIGNES LES MINES élem. Liberté/Ferry SANVIGNES LES MINES mat. Marcel Sembat

	<p align="center">Mme Edith MELEIRO</p> <p>Adresse : EE Jacques Prévert 23, rue de la Résistance 71300 Montceau-les-Mines</p> <p>Tel : 03 85 57 29 51</p> <p>Mail : maitre-e.mlmprevert@ac-dijon.fr</p>	<p>MONTCEAU LES MINES élem. Louis Aragon MONTCEAU LES MINES mat. Bourdelle- SAINT BERAIN SOUS SANVIGNES prim. Les Crayons de Couleur SANVIGNES LES MINES élem. Les Baudras SANVIGNES LES MINES mat. Les Baudras MONTCEAU LES MINES mat. Jean Michel Folon MONTCEAU LES MINES élem. Voltaire - Rousseau</p>
<p>3) ANTENNE Bourbon-Lancy <i>Secteurs Bourbon-Lancy, Gueugnon</i></p>	<p align="center">Mme Marika MERLE</p> <p>Adresse : EE Louis Pasteur 19, rue Pasteur 71130 Gueugnon</p> <p>Tel :</p> <p>Mail :</p>	<p>CHASSY cl unique CLESSY cl unque GUEUGNON mat Les Bruyères GUEUGNON mat Les Gachères/Pasteur GUEUGNON élem Louis Pasteur GUEUGNON élem Rosa Parks NEUVY-GRANDCHAMP prim Nicolas Rolin RIGNY sur ARROUX prim TOULON SUR ARROUX élem Simone Veil TOULON-sur-ARROUX mat. UXEAU prim VENDENESSE sur ARROUX prim</p>
	<p align="center">Mme Emilie RAMEAU</p> <p>Adresse : EM Jacques Prévert 25n Rue Max Boirot 71140 Bourbon-Lancy</p> <p>Tel : 03 85 89 31 82</p> <p>Mail : maitre-e.bourbon@ac-dijon.fr</p>	<p>BOURBON-LANCY élem Pierre et Marie Curie BOURBON-LANCY mat Centre BOURBON-LANCY élem Saint Denis BOURBON-LANCY mat Jacques Prévert CHALMOUX prim Les Fresnes Mont GRURY prim. CRONAT prim. GILLY-sur-LOIRE prim. ISSY-L'EVEQUE prim. LESME cl unique VITRY-sur-LOIRE prim</p>

4- FONCTIONNEMENT

4.1-Modalités de pilotage du RASED

L'IEN assure le pilotage du RASED de la circonscription.

Le RASED sera réuni en début d'année et une rencontre par antenne en milieu d'année sera programmée. Une analyse annuelle du fonctionnement sera réalisée à partir des bilans quantitatifs (tableau excel) et qualitatifs. La réunion de fin d'année portera sur l'analyse de ces bilans.

Chaque membre du réseau transmettra les informations à l'IEN : emplois du temps par période ou trimestre, bilans, situations complexes, ...

Des membres du RASED désignés par l'IEN participeront activement aux réunions du Pôle Ressources dont ils constituent des éléments essentiels.

Le Pôle Ressources se réunira une fois par trimestre. Il permettra de poser un regard croisé et une expertise sur les situations d'élèves complexes afin d'apporter aide et accompagnement aux élèves et aux équipes.

Le RASED se réunit une fois par semaine pour une réunion de synthèse :

- le -- à -- pour l'antenne 1 ;
- le mardi de 14h45 à 16h30 pour l'antenne 2,

- le -- à -- pour l'antenne 3.

4.2- Travail en collégialité et partenarial

Après avoir cherché des réponses à l'hétérogénéité naturelle de toute classe et en particulier pour les élèves à besoins identifiés, les enseignants peuvent travailler collégalement avec les membres du RASED pour proposer et mettre en place les aides aux élèves. Ceci nécessite une véritable collaboration entre le maître de la classe et le RASED, les parents et les éventuels partenaires extérieurs. L'aide extérieure doit s'inscrire dans la continuité des apprentissages menés en classe. Des temps de concertation doivent y être dédiés.

Les temps de prise en charge et les objectifs visés sont présentés à l'élève et à ses parents. Premiers responsables de leur enfant, ils doivent être associés à toutes les propositions concernant sa scolarité, notamment dans la présentation du PPRE, le suivi et l'évolution de la prise en charge.

5- LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS SPECIALISES DU RESEAU (BO n°7 du 16 février 2017)

- Participer au repérage des difficultés des élèves (lors de l'accueil en maternelle mais aussi dans le cadre de liaisons GS/CP, école/collège) ;
- Participer à l'analyse de ces difficultés pour en identifier la nature ;
- Contribuer à la formalisation d'objectifs ;
- Élaborer et mettre en œuvre des actions de prévention auprès de petits groupes d'enfants, de demi-classe ou de classe entière.

5.1- Intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires : aide à dominante pédagogique (maître E).

Le maître spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Il s'agit d'actions de prévention ou de remédiation pédagogique et non de soutien scolaire. Les parents de ou des élèves concernés sont informés des modalités et contenus de la prise en charge.

5.1.1- A quels élèves s'adresse l'aide pédagogique ?

Dans le cadre de sa mission de prévention :

- à tous les élèves pour éviter que des difficultés préjudiciables à leur cursus scolaire ne s'installent.

Dans le cadre de sa mission de remédiation :

- aux élèves capables d'entrer dans les apprentissages mais qui néanmoins montrent des difficultés à comprendre et à apprendre et en complément des démarches différenciées mises en place dans la classe et/ou dans le cycle ;
- aux élèves du cycle 2 en priorité ;
- aux élèves de Grande section de l'école maternelle ;
- aux élèves du cycle 3 en situation de difficulté scolaire (selon les possibilités) ;
- aux élèves en situation de handicap, au même titre que les autres élèves, s'ils ne bénéficient pas d'un dispositif (*ULIS, accompagnement AESH, SESSAD...*)

5.1.2- Quels sont ses objectifs ?

- Mettre en place des actions permettant aux élèves de construire des savoirs, d'acquérir des méthodes et des techniques de travail (apprendre à apprendre, comprendre le processus d'apprentissage, ...).
- Travailler dans la zone proximale de développement en proposant aux élèves des tâches les mettant en situation de réussite et en les amenant à verbaliser et à expliciter, à mentaliser et à structurer leur pensée, à renforcer le langage oral et écrit.

5.1.3- Quelles sont ses missions ?

- Concevoir ses actions (prévention et remédiation) au sein de l'école en lien avec les enseignements de la classe ; inscrire son aide spécialisée dans le cadre de la classe ou dans le cadre de regroupements.

- Organiser et mettre en œuvre des apprentissages différenciés et/ou individualisés, ainsi que des pratiques de remédiation.
- Être capable de choisir et d'utiliser des méthodes pédagogiques et des approches didactiques propres à faire progresser les élèves.
- Aménager les contenus, les supports et les rythmes d'apprentissage des élèves, rendre accessibles les programmes.
- Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et ajuster un projet d'aide spécialisée.
- Élaborer des évaluations mettant en évidence les besoins des élèves dans des contextes scolaires divers et de mettre en œuvre des dispositifs d'aide en réponse aux besoins.
- Associer les responsables légaux au projet d'aide de l'élève.
- Favoriser chez l'élève le transfert en classe des attitudes et compétences travaillées durant les temps d'aide spécialisée.

- En tant que personne-ressource :

Dans le cadre de la prévention, il peut mener des actions de prévention à l'école maternelle comme à l'école élémentaire dans le cadre de projets spécifiques et dans des domaines en rapport avec les actions menées par le projet d'école.

Dans le cadre de la remédiation :

- en cohérence avec les évaluations institutionnelles, et par le biais d'observations et d'entretiens complémentaires (enseignants, élèves, parents), il aide à identifier, à déterminer les obstacles cognitifs et comportementaux qui empêchent les élèves de progresser dans les apprentissages ;
- il rédige pour chaque élève un projet individuel d'aide spécialisée qu'il partage, explique à l'enseignant de la classe et aux parents ;
- il met en place des interventions pédagogiques qui répondent aux besoins spécifiques de chaque élève (pourquoi j'apprends, comment j'apprends) tout en s'appuyant sur le groupe pour permettre aux élèves de confronter, d'explicitier, de conscientiser et de s'approprier leurs démarches, leurs savoirs, leurs savoirs faire ;
- il renforce la confiance chez l'enfant en lui faisant vivre l'expérience de la réussite et en soulignant le rôle de l'erreur ;
- il peut être amené à proposer à certains élèves des situations spécifiques (projets motivants, activités ludiques) en rupture avec les activités courantes de la classe. Cette démarche constitue un détour pédagogique indispensable pour aider l'enfant à adopter les attitudes nécessaires aux apprentissages, à reprendre le goût du travail et des apprentissages par des encouragements et par la conscientisation des progrès réalisés.

- En tant que partenaire au sein de l'école :

Conseils des maîtres de cycles et équipe éducative :

- sur invitation des enseignants (conseils de cycles) et/ou du directeur (équipes éducatives) et en fonction de l'ordre du jour, il assiste et participe à ces conseils ;
- il participe à l'élaboration des actions du Projet d'Ecole et plus particulièrement à celles qui concernent la difficulté scolaire ;
- il accompagne l'équipe pédagogique dans l'analyse de situations d'élèves en difficulté ;
- il communique l'avancement des suivis ainsi que les éventuelles décisions prises en synthèse du R.A.S.E.D. ou dans le pôle ressources ;
- il peut apporter une aide à la rédaction des PPRE ;
- il peut aider à l'analyse de certaines situations présentant une suspicion de handicap et participer aux ESS ;
- il peut participer aux réunions d'équipe éducative dans l'école où il intervient ;
- il peut jouer le rôle de médiation et de coordination avec les différentes personnes concernées par la difficulté de l'enfant ;
- il participe à l'articulation des différentes aides mises en place en Conseil d'École
- il peut expliquer aux parents le fonctionnement du R.A.S.E.D., présenter les personnels et leurs différentes fonctions et missions ;
- il participe au débat concernant la vie de l'école.

5.1.4- Quels sont ses modes d'intervention ?

- il peut réaliser des observations en classe, au gymnase, dans la cour, en déplacement à proximité de l'école, ... ;

- suite à l'évaluation diagnostique, il peut proposer un travail individuel ou en petit groupe adapté au besoin de chaque élève au sein de la classe ou dans une salle dédiée ;
- il peut proposer une co-intervention au sein de la classe ;
- il peut participer à un travail en décrochage ;
- il peut conseiller les enseignants.

5.2- Intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires : aide à dominante relationnelle (Maître G) :

5.2.1- A qui s'adresse l'aide relationnelle ?

Elle s'adresse à l'enfant qui malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, manifeste à l'école, une attitude, des difficultés affectant sa capacité à apprendre et à investir son statut d'élève.

Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, instabilité, difficultés relationnelles, inhibition, inattention, opposition, acceptation de la frustration, ...).

L'aide relationnelle, individuelle ou en très petit groupe, s'avère particulièrement pertinente quand l'enfant ne peut être disponible pour les apprentissages ou quand il n'a pas mis en place les compétences indispensables pour apprendre (capacité à être seul, socialisation suffisante, acceptation de la frustration, appuis identitaires solides, sécurité affective, ...). Elle a pour but d'amener les enfants à établir des liens entre leur monde personnel et les codes culturels de l'école, par la création de médiations spécifiques. Elle permet alors à l'enfant de construire ou de reconstruire ses compétences d'élèves, par un engagement actif et personnel qui vise à restaurer chez lui l'estime de soi et le désir d'apprendre. Cette aide est mise en oeuvre en accord avec la famille.

Le maître spécialisé peut également intervenir dans le cadre de la prévention au sein du groupe classe, prioritairement aux élèves de l'école maternelle.

5.2.2- Quelles sont les missions de l'enseignant chargé de l'aide relationnelle? (BO n°7 du 16 février 2017)

- Mettre en place des actions susceptibles de favoriser un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations.
- Organiser, lorsque c'est indiqué dans le projet d'aide négocié avec l'enseignant, des aides dans le cadre de petit groupes en dehors de la classe, ou apporter lorsque cela s'avère nécessaire une aide individuelle.
- Concevoir avec un autre enseignant une séance ayant pour objet les relations entre pairs, avec les adultes pour développer le bien-être à l'école.
- Utiliser les connaissances acquises sur l'enfant et son environnement familial pour aider les enseignants à agir plus efficacement.
- Développer chez les élèves l'appétence au savoir et la compréhension du rôle de l'école.
- Aider les élèves à transformer leur relation aux savoirs.
- Aider les élèves à transformer leur relation aux autres, enseignants comme élèves.

• En tant que partenaire au sein de l'école :

Conseils des maîtres de cycles et équipe éducative :

- sur invitation des enseignants (conseils de cycles) et/ou du directeur (équipes éducatives) et en fonction de l'ordre du jour, il assiste et participe à ces conseils ;
- il participe à l'élaboration des actions du Projet d'Ecole et plus particulièrement à celles qui concernent la difficulté scolaire ;
- il accompagne l'équipe pédagogique dans l'analyse de situations d'élèves en difficulté ;
- il communique l'avancement des suivis ainsi que les éventuelles décisions prises en synthèse du R.A.S.E.D ou dans le Pôle Ressources ;
- il peut apporter une aide à la rédaction des PPRE ;
- il peut aider à l'analyse de certaines situations présentant une suspicion de handicap et participer aux ESS ;
- il peut participer aux réunions d'équipe éducative, dans l'école où il intervient ;
- il peut jouer le rôle de médiation et de coordination avec les différentes personnes concernées par la difficulté de l'enfant ;
- il participe à l'articulation des différentes aides mises en place en Conseil d'École

- il peut expliquer aux parents le fonctionnement du R.A.S.E.D., présenter les personnels et leurs différentes fonctions et missions ;
- il participe au débat concernant la vie de l'école.

5.2.3- Objectifs de l'aide relationnelle (BO n°7 du 16 février 2017 - Annexe 3 – 3 b)

- (Re)donner à l'enfant la confiance en ses capacités et lui faire (re)découvrir le désir d'apprendre ;
- l'aider à gérer ses émotions et à ajuster ses conduites aux exigences de l'école ;
- mobiliser et développer le fonctionnement cognitif permettant l'accès aux apprentissages.

Sont éventuellement concernés par la rééducation :

- Les élèves présentant des difficultés scolaires surgissant dans un domaine particulier de manière difficilement cernable (caractère incongru, excessif ou répétitif) et pour lesquels l'aide pédagogique est restée sans résultat.
- Les élèves présentant des problèmes de communication et de comportement qui interfèrent sur la réussite scolaire.

5.2.4- Quels sont ses modes d'intervention ?

- Il propose à l'enfant des situations d'échange, de jeux, etc., qui, grâce à une relation privilégiée et un cadre précis, constant, contenant, vont lui permettre d'exprimer et de travailler ses difficultés.
- Il travaille essentiellement sur la relation à l'école, relation au savoir, relation à l'autre, pair ou adulte, relation aux objets.
- Il accompagne l'enfant dans sa reconstruction du sens perdu des apprentissages en restaurant ou instaurant son désir d'apprendre.

Les supports (médiations) utilisés :

- Jeux sensori-moteurs, jeux à règles, jeux de rôle, jeu symbolique, marionnettes, ...
- Le conte, les histoires, les albums pour enfants, ...
- La terre, l'eau, la peinture, la pâte à modeler, ...
- Les supports scolaires pédagogiques
- La musique
- Des propositions d'écriture
- Le dessin, ...

5.3- Le psychologue de l'Éducation nationale :

Le psychologue de l'Éducation nationale intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, et fait partie du RASED.

Le psychologue de l'Éducation nationale exerce son métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

5.3.1- Ses missions (Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017)

Sa mission est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement et de rupture scolaires.

Le psychologue de l'Éducation nationale mobilise ses compétences sous la responsabilité de l'IEN de circonscription pour accompagner les équipes pédagogiques. Il intervient auprès des élèves en difficulté d'apprentissage, en souffrance psychologique comme en situation de handicap.

Il évalue la situation et le type d'aide à apporter et les réponses éventuelles à mettre en place.

Le psychologue est le seul juge pour décider de la réalisation d'un test psychométrique. Ce dernier n'est pas systématique, ni obligatoire dans le cadre d'un bilan psychologique : des observations en classe, des entretiens (enfant/famille, ...), des actions de prévention individuelle ou collective, ... peuvent être menés par le psychologue.

Un bilan individuel par le psychologue de l'Éducation nationale s'effectue avec l'accord écrit des parents. Seule l'observation de l'enfant en classe ne nécessite pas cet accord parental, mais l'accord de l'enseignant.

Le psychologue apporte ses compétences dans :

- la prévention des difficultés à l'école (observations, repérage de troubles spécifiques et handicaps) ;
 - la conception et la mise en oeuvre des mesures d'aide au bénéfice des enfants en difficulté (investigation psychologique, entretiens, équipes éducatives, orientation vers des services extérieurs, soutien aux parents, ...) ;
 - participation aux projets d'orientation (bilan, entretien avec la famille, les enseignants, ...) ; élaboration des dossiers adressés à la MDPH ;
 - suivi de la scolarisation des enfants ayant un handicap (ESS) ;
 - aide au repérage des enfants intellectuellement précoces ;
 - participation à la vie de l'école (projets particuliers, conseils d'école, de cycle, ...) ;
 - liens et collaboration avec les services et structures extérieurs à l'école (CMP, CMS, CMPP, CRTA, SPEA, orthophonistes, ...) ;
 - activités de formation, d'information, ...
- En tant que partenaire au sein de l'école :

Conseils des maîtres de cycles et équipe éducative :

- sur invitation du directeur et en fonction de l'ordre du jour, il assiste et participe à ces conseils ;
- il accompagne l'équipe pédagogique dans l'analyse de situations d'élèves ;
- il communique l'avancement des suivis ainsi que les éventuelles décisions prises en synthèse du R.A.S.E.D.ou dans le pôle ressources ;
- il peut apporter une aide à la rédaction des PPRE ;
- il peut aider à l'analyse de certaines situations présentant une suspicion de handicap et participer aux ESS ;
- il peut participer aux réunions d'équipe éducative ;
- il peut jouer le rôle de médiation et de coordination avec les différentes personnes concernées par la difficulté de l'enfant ;
- il participe à l'articulation des différentes aides mises en place en Conseil d'École ;
- il peut expliquer aux parents le fonctionnement du R.A.S.E.D., présenter les personnels et leurs différentes fonctions et missions ;
- il participe au débat concernant la vie de l'école.

5.3.2- Qui peut s'adresser au psychologue ?

Les enseignants, les familles, les enfants (avec l'accord parental), toute personne ou service prenant en charge un enfant en difficulté ou en situation particulière : les services de santé scolaire, les centres de consultation, les professionnels médicaux, les services sociaux, les orthophonistes, la MDPH, ...

5.3.3- Pour quels types de difficultés ?

- difficultés apparaissant dans le cadre scolaire mais ne pouvant être résolues par des réponses pédagogiques (questions de communication, de comportement, de relations aux apprentissages, échec scolaire, handicap, ...) ;
- situations familiales problématiques ayant des répercussions sur la scolarité ;
- souffrance psycho affective, dévalorisation de soi...

5.3.4- Quelles sont les missions du psychologue (Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017)

En tant que personnes ressources du service public de l'Éducation nationale, les psychologues :

- assurent un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics dont ils ont la charge ;
- étudient la situation des enfants ou adolescents nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap ;
- conduisent des entretiens permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des publics dont ils ont la charge ;
- réalisent les bilans psychologiques appropriés pour éclairer les problématiques soulevées ;
- élaborent et construisent des modalités de suivi psychologique adaptées et contribuent à la conception de réponses pédagogiques ;
- favorisent par l'accueil le lien de confiance concourant à la mobilisation et à la persévérance scolaire des élèves ;
- promeuvent les initiatives en matière de prévention des phénomènes de violence, de lutte contre les

discriminations et de promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

En tant qu'interlocuteurs des enfants, des adolescents, des familles et des équipes enseignantes, les psychologues :

- accueillent, écoutent, informent et élaborent, avec les publics dont ils ont la charge, les équipes pédagogiques et éducatives et avec les familles, les modalités d'aide et de suivi individuelles ou collectives nécessaires ;
- partagent les éléments d'analyse de toute problématique et de remédiation avec les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les familles et les enseignants ;
- participent et contribuent aux équipes de suivi de la scolarisation, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap ;
- apportent un soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives en situation de crise, particulièrement en cas d'impact sur la communauté scolaire.

En tant qu'experts au service de la communauté éducative et des instances de dialogue, les psychologues :

- travaillent en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux dans ou hors Éducation nationale ;
- échangent avec les familles les éléments nécessaires qui permettent d'assurer la continuité de l'accompagnement d'un élève dans son parcours scolaire ;
- apportent une expertise aux différentes instances : maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) ;
- participent au travail de coordination entre PsyEN des deux spécialités dans le cadre du cycle 3 - cycle de consolidation (CM1, CM2, 6e) ;
- participent aux travaux de réflexion professionnelle et contribuent à la formation professionnelle initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.

5.3.5- Quels sont les modes d'intervention ?

Ils sont divers et adaptés aux situations. Ils se traduisent par :

- un travail auprès des enfants : entretiens cliniques, bilan psychologique, entretiens ponctuels ou suivis, observation en classe, ...
- un travail auprès des familles : l'adhésion des familles est indispensable à tout projet d'aide, une autorisation signée des parents est attendue ;
- un travail auprès des enseignants : médiation enseignant/enfant, enseignant/famille, élaboration des aides avec les enseignants, participation aux projets d'accueil d'enfants ayant un handicap ou fortement perturbés, synthèse dans le cadre du travail du RASED, ...

6- PROCEDURE D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTES

Cf : La fiche de demande d'aide de chaque antenne.

7- OBJECTIFS PRIORITAIRES ET PERSPECTIVES

L'action du RASED vise les objectifs suivants, en partenariat avec la communauté éducative :

- **Aider à la relation famille-école.**
- **Aider à mettre en œuvre et assurer le suivi de l'aide adaptée parmi les différents types d'aides.**
- **Améliorer les conduites de l'élève et restaurer son appétence scolaire.**
- **Accompagner les enseignants dans l'inclusion des élèves en situation de handicap et dans la prise en charge des difficultés.**
- **Améliorer l'articulation entre les actions "maître de la classe / RASED" pour une effective complémentarité.**

Le RASED interviendra prioritairement pour **les élèves du cycle 2** (CP, CE1, CE2) pour l'aide à dominante pédagogique. Les maîtres G et psychologues de l'Éducation nationale seront également amenés à conduire des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves de maternelle, de cycle 2 et de cycle 3.

Les membres du RASED sont des personnes ressources auprès des enseignants et des parents, notamment **lors des réunions d'équipes éducatives** (proposition de consulter le médecin de famille qui évaluera la pertinence de réaliser

un bilan orthophonique, bilan ORL, etc.).

PERSPECTIVE 1	
Elaborer et faire connaître le protocole de saisie du réseau afin d'optimiser le repérage et l'analyse des difficultés.	
Dispositif	
Projet d'aide à l'élève : aide à la rédaction des PPRE.	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Le motif des demandes d'aide est rédigé en termes de compétences. - La différenciation pédagogique est précisée. - La complémentarité des aides est explicitée et cohérente. - Le RASED peut identifier la typologie d'aide attendue. - Les familles sont systématiquement associées au projet d'aide et donc informées des possibles interventions du RASED. - Chaque année, le Projet d'Aide de l'élève est transmis à son nouvel enseignant. 	
PERSPECTIVE 2	
Définir des priorités dans la prise en charge spécialisée au niveau des écoles, des périodes, des types d'aide.	
Dispositif	
Au niveau des écoles	
A) Maîtres E et G : 1) Ecoles prioritaires 2) Elèves à besoins éducatifs particuliers hors écoles prioritaires (demandes ponctuelles, attente MDPH, adaptations pédagogiques). B) Psychologues de l'Éducation nationale : Orientation scolaire prévue (MDPH, SEGPA)	
Au niveau des périodes	
Période	Objectifs
Début Septembre	Prise de contact avec les partenaires. Poursuite et réajustements des suivis d'élèves prévus. Prévention : accueil des PS et CP. Aide à la réflexion pour la mise en place des projets d'aide.
Dès la 3ème semaine septembre	Prise en charge. Renforcement des compétences dans le lire, écrire, compter, parler.
Toute l'année	Aide à la rédaction des PPRE. Aide à la passation et à l'analyse d'évaluations. Aide et conseils autour des adaptations pédagogiques et outils à prioriser en classe
Au niveau des types d'aide	
<ul style="list-style-type: none"> - En co-intervention - Par petits groupes - En individuel 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Les aides (prise en charge + conseils) ciblent les élèves qui en ont le plus besoin. - Les projets d'aide précisent les modalités d'intervention prévues. 	
PERSPECTIVE 3	
Mettre en place une collaboration enseignants/RASED pour assurer le suivi et la cohérence du projet d'aide à l'élève pour toutes les écoles.	

Dispositif
<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de cycles consacrés aux élèves en difficulté. - Synthèses Rased/écoles – début d’année/fin d’année - Rencontres personnalisées enseignant/RASED. - Outils mis en place pour faire le lien entre les apprentissages de la classe et de la prise en charge.
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Traces pour les enseignants et la famille dans les outils de la classe. - Nombre de rencontres avec les enseignants ne bénéficiant pas d’intervention. - La prise en charge au sein du cycle des élèves non maintenus.

PERSPECTIVE 4
Proposer des réponses, des ressources et des actions de prévention adaptées aux besoins du terrain autour de la difficulté scolaire.
Dispositif
<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de directeurs participative (PAP, PAI, PPRE, PPS) - Production de ressources. - Favoriser la réflexion école/famille.
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes soumises au Pôle ressources. - Travail collaboratif au sein du Pôle Ressources pour soumettre des ressources. - Utilisation du carnet de suivi des apprentissages et de la fiche de synthèse des acquis.